ARMENTIÈRES

A PROPOS DE LA CRISE DU TEXTILE

M. Debruyne, Maire, avait au cours d'une entrevue avec M. Colombier, Président du Syndicat des Fabricants, formulé le vœu que le Syndicat patronal révise le taux de la réduction projetée et ne l'applique qu'au 1er mars prochain.

M. Colombier a répondu par lettre dans la journée d'hier que « pour toutes les raisons déjà exposées, il est impossible aux industriels de modifier leur décision ».

—o—

SECOURS AUX CHOMEURS

LES CONDITIONS QU'IL FAUT REMPLIR POUR BÉNÉFICIER DES ALLOCATIONS

M. le Maire, Président de la Commission Municipale du fonds de chomage, invite les ouvriers travaillant moins de 32 heures par semaine depuis le 23 novembre 1931, désireux de bénéficier des allocations de chomage, à se faire inscrire au Bureau de Chômage, 33, rue des Rotours, tous les jours de 9 à 10 h., munis d'un certificat patronal mentionnant la date d'entrée, le nombre d'heures de travail par semaine depuis le 23 novembre 1931, le montant du salaire horaire ou journalier y compris le sursalaire familial.

Les ouvriers se trouvant dans les conditions pour bénéficier de ces allocations auront en outre à justifier par le livre ou quittance de loyer, qu'ils résident à Armentières depuis trois mois, s'ils sont syndiqués, il ont également à fournir un certificat de leur organisation indiquant le montant de l'allocation de chomage qui leur est allouée.

Le montant de l'allocation est fixé comme suit:

1° Chef de famille ou assimilé, 7 fr. par jour;

2° Célibataire vivant dans le ménage de leur père mère, etc., 3.50 par jour;

3° Conjoint et enfant du chomeur, 3 fr. par jour;

4° Ascendant sans travail a la charge du chef de ménage ne bénéficiant pas d'une pension d'ascendant ou de l'Assistance obligatoire aux vieillards, infirmes et incurables, 2 fr. par jour.

Il aura droit aux secours à partir du 9e jour de chomage complet et pendant une durée de dix-sept semaines.

Le chomeur partiel aura droit: deux jours, s'il y a trois jours de chômage par semaine; trois jours, s'il y a quatre jours de chômage par semaine; quatre jours, s'il y a cinq jours de chômage par semaine.

L'allocation sera payée aux jour et heure indiqués.

Ne pourront recevoir les secours:

1° La femme en chomage dont le mari travaille trente-deux heures par semaine;

2° Les bénéficiaires de l'Assistance obligatoire aux vieillards, infirmes et incurables;

3° Les chomeurs partiels qui effectueront un travail rétribué les jours de chômage partiel.

ŒUVRE DU TIMBRE ANTITUBERCULEUX

Voici le programme des soirées qui seront données au profit du timbre : deux grands concerts sont organisés avec le concours gracieux de notre vieille phalange artistique la Philharmonique, de l'Union Orphéonique, de Mlle Vaneste, 1er prix du Conservatoire de Lille, professeur de violon ; de Mlle Simone Doye, professeur de piano ; de Mlle Sidonie Crochon, soprano-solo ; de M. Emile Sys, directeur des Orphéonistes Lillois et de l'Union Orphéonique d'Armentières ; de gracieuses fillettes qui exécuteront un ballet ; du poète armentierois Gustave Lambin, dans ses joyeuses productions, et du spirituel revuiste M. Antoine Debosque, avec sa petite troupe.

Le premier aura lieu le mardi 29 décembre, salle St-Vaast, rue des Rotours, à 20 h. ; location ouverte à partir du 23 décembre, chez M. Bettecaux, Grand' Place.

Le second sera donné le samedi 9 janvier, à 20 h., à la salle municipale des fêtes ; location ouverte à partir du 6 janvier, bureau central de l'octroi à l'Hôtel de Ville. Prix des places habituels : 10 fr., 6 fr. et 3 fr. Il ne sera pas fait de quête, mais des programmes seront vendus au profit de l'œuvre.

Le dimanche 10 janvier, grand bal à deux orchestre à la salle des fetes, rue Gambetta. En outre, M. Gustave Lambin fait éditer un almanach ou, plus exactement un recueil d'amusants monologues et pasquilles de couleur locale; ce petit livre obtenait toujours un plein succès avant-guerre. La vente en sera faite également au profit du timbre.

Comme il est infiniment agreable de se distraire en faisant le bien, le comite espere que les Armentiérois répondront aux efforts qu'il apporte pour intensifier la vente du timbre antituberculeux.

LE BANQUET DE LA « MUNICIPALE »

Comme les sociétés de musique, orphéons et trompettes, la société municipale de gymnastique a donné dimanche son banquet annuel. La fête a été précédée d'un défile en ville qui a montré toute l'importance de la société au point de vue numérique et tenue Le banquet a eu lieu dans la salle municipale des fêtes sous la présidence d'honneur de M. Debruyne maire entouré des membres du Comité et des invités. Comme en toute fête de fut la grande animation durant tout le repas qui se termina par des chansons.

ARBRE DE NOEL

Les cheminots organisent, dimanche 27 décembre, un arbre de Noël. A 15 h., dans la salle des fêtes des cheminots, rue Marle, concert gratuit. A 20 h., même salle, bal au profit des œuvres des cités.

Le gala de Noël sera donné cette année par la « Tournée Lormel », sous la direction de M. E. Lormel, des théâtres de Paris et de Lille, qui interprétera le « Meurtrier de Théodore » ou un « Mariage à l'Americaine ». Ce concert est appelé à un retentissant succès. la troupe Lormel ayant laissé un excellent souvenir de sa valeur artistique lors de ses passages à Armentières.

Bureau de location à 15 h. Rideau à 16 h. A 20 h. 30, Grand Bal au profit de la Clique Scolaire. Entrée 3 fr.

L'ARBRE DE NOEL AU COLLEGE DE JEUNES FILLES

La directrice de l'école maternelle rue de Messines, se fait l'interprète des parents pour adresser leurs remerciements à Mme la directrice, à Mlle Dège, à ses collaboratrices, aux membres de l'Association, aux élèves et à tous ceux qui par leur travail et leurs dons ont contribué à améliorer le sort des petits malheureux, en leur distribuant de bons et chauds vêtements, de superbes jouets et de nombreuses friandises très goûtées des petits.

POUR LES SINISTRES DE LA CITÉ CHARVET

Voici la 4e liste de souscription en faveur des sinistres de la Cité Charvet : M. Groussau, député, 100 fr. ; M. Gilotin, confectionneur, 100 fr. ; Ets Gruson et Cie, charbons, 50 fr. ; M. Achille Plamont, conseiller municipal, 15 fr. Total : 265 fr. Rappel des listes précédentes : 3.600 fr. 50. Total à ce jour : 3.865 fr 50.

M. le Maire rappelle que la souscription est toujours ouverte. Les listes seront définitivement closes à la fin de la semaine prochaine.

POSTES, TELEGRAPHES TÉLÉPHONES

Le vendredi 1er janvier, les guichets seront ouverts pour les opérations postales, de 6 h. à 12 h. et de 8 h. à 19 h., pour le dépôt des télégrammes et les demandes de communication téléphonique.

Le dimanche 3 janvier, le dimanche sera le même que celui des dimanches ordinaires. Pas d'opérations postales Guichet ouvert de 8 h. à 19 h., comme le 1er janvier, pour les besoins des services télégraphique et téléphonique.

CAISSE D'EPARGNE

Séance du 20 décembre : 29 versements pour 27.075 fr et 21 remboursements pour 58.788 fr. Séance du 21 décembre : 21 versemente pour 75.189 fr. et 7 remboursements pour 24.427 francs.

LE MARCHE

Au marché du lundi 21 décembre, le beurre a été vendu de 9 à 9.50 la livre et les œufs à 90 centmes pièce.

***

A l'occasion des fêtes de la Noël et du nouvel An, les marchés des vendredis 25 décembre 1931 et du 1er janvier 1932 seront retardés d'un jour; c'est-à-dire qu'ils auront lieu les samedis 26 décembre et 2 janvier.

Nord-Touriste. — Nous rappelons aux sociétaires qu'ils peuvent dès à présent se procurer la carte de 1932 en s'adressant au bureau annexe Débit de tabac, 5, place Jules Guesde, à Armentières (bureau du Moto Club et du l'Automobile Club du Nord).

Football. — A l'occasion du match international de football, France-Belgique qui se jouera à Bruxelles le 14 février, le transport des amateurs sera organisé en autobus. On peut s'inscrire à l'estaminet du Faucon, ou à la librairie Becue.

ETAT CIVIL

Publications. — Lefebvre Léon, tisseur, rue de la Paix 112, et Herreman Hélène, doubleuse, rue de Roubaix, 35 ; Jayez Lucien, tisseur, impasse des Lilas, 4, et Allouchery Lucienne, dévideuse, impasse des Lilas, 4 ; Linne Julee employé de commerce à Houplines, et Despreta Denise, confectonneuse, rue Marceau, 54 ; Wambre Léonce, tisseur, rue des Chaufours, 41 et Lapère Herminia, fileuse à écrenchies ; Douriou Vincent, menuisier, rue Béranger, 4, et Vermeulen Marie fileuse, rue de l'Industrie 2" ; Dekeirsschieter Alexandre, ébéniste, rue d'Erquinghem, 44, et Wramour Simonne, retordeuse, rue d'Erquinghem cour Rousel, 13.

Décès. — Charlet Louis, 50 ans, rue de Roubaix 104 ; Vankeirsbilck Arthur, 16 ans, rue du Faubourg de Dunkerque. Bas Béghin.

LES

DOCKS DU NORD

VOUS PRÉSENTENT POUR

NOEL et NOUVEL AN

un Vouvray incomparable

Grand Vin Pétillant

8.25 verre compris — AU LIEU DE 10.00

leurs

CHAMPAGNES et MOUSSEUX

A DES PRIX TRÈS BAS

CHAYOUX carte bleue la bout. 11.50 | IMPÉRIAL CRÉMANT la bout. 7.00
PERRIER carte or.. » 16.00 | ASTI SPUMANTE .. » 10.00

un assortiment de Vins Fins

29.75

ANJOU	5.00
GRAVES	5.00
FRONSAC	5.00
BEAUJOLAIS	5.25
St-JULIEN	6.50
MOULIN A VENT	7.50

AU LIEU DE ..... 34.25 (verres en plus)

UNE GAMME DE VINS FINS QUI FERONT HONNEUR A VOTRE TABLE

un excellent Pain d'Epices

CŒUR AUX FRUITS SOUS CELLOPHANE

AU PRIX INCROYBLE DE 2.50

UN CHOIX DE BISCUITS et GATEAUX RÉPONDANT A TOUS LES GOUTS

HAZEBROUCK

AU TRIBUNAL CORRECTIONNEL

AUDIENCE DU MARDI 22

Président : M. Saguez

Abandon de famille. — Masquelein Paul, 37 ans, journalier à Ronbaix. L'affaire est renvoyée à l'audience du 26 janvier.

Blessures involontaires. — Savary Léon, 21 ans, manœuvre maçon, à Godwaersvelde, en descendant en bicyclette la côte de Cassel par la route départementale de Cassel à Steenvoorde, tamponna au lieu dit « La Cornette » Mme Verstraet, qui reçut quelques blessures au visage. Plusieurs témoins sont entendus. Savary tenta de disimuler son identité Me Lenoir présente la défense demandant les circonstances atténuantes. son client roulant au moment de l'accident sur la piste cyclable. Savary est acquitté.

Coups et blessures volontaires et récidive. — Vanstaevel Marcel, 29 ans, journalier, Dubuayon Gilbert 24 ans, tisserand Vandeveldé Elie, 46 ans, tous trois de Bailleul sont inculpés dans cette affaire " s'agit d'une rixe provoquée par l'ivresse et il est assez difficile de démêler la vérité. Sur interrogatoire du Président Dubuayon certifie que c'est Vanstaevel qui a porté le coup le plus violent Me Worms avocat à Douai, plaide pour Dubuayon Me Lenoir se présente pour Vanstaevel. Vanstaevel est condamné à 25 fr. d'amende et 5 fr. pour ivresse ; 350 fr. de dommages-intérêts au profit de Dubuayon. Vandevelde est condamné à 5 fr pour ivresse. Dubuayon est relaxé.

Coups et blessures volontaires, ivresse. — Engelaere Théophile, 23 ans et Engelaere Arthur, 21 ans, tous deux journaliers à Morbecque, après une scène de jalousie qui s'était déclarée au café de la Ville de Cassel se sont portés des coups. Engelaere Arthur a déjà été condamné antérieurement à 25 fr. d'amende, il est a nouveau condamné à une amende de 25 fr. ; Engelaere Théophile récolte une amende de 25 fr. et 5 fr. pour ivresse.

Violation de domicile et bris de clôture. — Berteloot Georges, 37 ans, garcon boucher à Bailleul, titulaire de 5 condamnations s'introduisit dans la demeure de son épouse avec laquelle il est en instance de séparation et cela malgré l'ordonnance du Tribunal d'Hazebrouck qui lui en défendait l'entrée. Il enfonce et défonce la porte brisa des vitres de l'habitation. L'inculpé fait défaut, son épouse est entendue comme témoin. Bertheloot est condamné à 6 mois de prison par défaut.

Bris de clôture. — Pattin Georges, 36 ans journalier à Caestre est un mutilé de guerre décoré très bien noté qui a à se plaindre de la conduite de sa femme. Celle-ci l'a quitté emportant une partie du mobilier et a loué une autre maison dans le village.

Pattin s'étant présenté chez sa femme le 11 novembre lui réclama ses décorations. Mme Pattin voulut les lui peter par la fenêtre. Pattin rendu furieux par ce procédé brisa une vitre de la maison. Le tribunal tient compte des excellents renseignements qui sont fournis sur son compte. Il est condamné à 16 fr. d'amende avec sursis.

Ivresse en récidive. — Degroot Charles, 38 ans, recherché par les gendarmes en vertu d'une contrainte pour délit d'ivresse fut rencontré à La Gorgue ivre et récolta un nouveau procès. Le lendemain il soutint qu'il n'était pas ivre et qu'il zigzaguait par habitude. Son casier judiciaire porte de nombreuses condamnations pour ivresse. Il est condamné à deux mois de prison avec privation de ses droits civiques.

Coups et blessures volontaires et violences. — Macke Isidore, 25 ans, ouvrier d'usine et Ingelaere Marcel, 27 ans, ouvrier agricole tous deux domiciliés à Morbecque se trouvaient dans un café en compagnie de Dellessche. Ayant bu plus qu'de raison une discussion éclata entre eux. La discussion s'envenima et lorsqu'ils sortirent Ingelaere porta à Dellessche un coup de poing au visage et Macke le précipita dans un fossé assez profond bordant la route. Lorsque Dellessche arrivait à en sortir, il y était rejeté à nouveau par trois fois.

Me Lenoir partie civile réclame pour Dellessche, une somme de 1.000 fr. de dommages-intérêts.

Me de Swarte plaide pour Macke et Ingelaere. Macke est condamné à 1 mois de prison ; Ingelaere, 1 mois avec sursis et tous deux solidairement à 600 fr. de dommages-intérêts.

Commission d'exports. — Le Tribunal rend son jugement dans les poursuites intentées à M. Blanckaert, auteur involontaire d'un accident d'automobile qui se produisit près de Steenvoorde, il y a quelques mois, au cours duquel Mlle Martel qui circulait en bicyclette fut tamponnée et blessée. M. Blanckaert est condamné à constituer à la Caisse des Dépôts et Consignations le capital nécessaire pour servir à la blessée une rente annuelle de 1.500 fr il est également condamné à payer une somme de 3.000 fr. à titre de prétium doloris et aux frais.

Tribunal d'enfants. — R... A..., 16 ans demeurant à Houtkerque pour vol. Affaire remise à huitaine

Accident du travail. — Lestienne Ferdinand, 52 ans, manœuvre, plaies par écrasement du médius et de l'annulaire gauche, coupure de l'ongle de l'annulaire, en manipulant des rouleaux d'acier.

FOOTBALL. — Le Sporting Club Hazebrouckois organisait dimanche une tournée sportive dont le bénéfice serait versé à une œuvre éminemment utile, et aiderait à la lutte contre la tuberculose.

C'est avec un empressement attendu que le public et amateurs de sports ont répondu à cette heureuse initiative, et une imposante galerie assistait aux différents matches de football et de basket-ball qui mettait aux prises dès 10 h. du matin l'A.S. Bailleulois (IB) contre S.C.H. (2) puis à 13 h 30 Basket Club Hazebrouckois 1 A contre U.S. Ascoi. 1A suivi d'une seconde partie entre les équipes 1B des mêmes clubs.

A 14 h. 30, un match amical qui opposait les équipes 1A du S.C.H et de l'U.S. St-Omer se termina par la victoire des Audomarois 4 à 3.

ARRONDISSEMENT D'HAZEBROUCK

NIEPPE

Noël à l'école. — C'est mercredi 23 décembre, à 18 h., à la salle des fêtes de l'école des garçons, que le Père Noël viendra rendre visite aux enfants des écoles et leur distribuera un superbe lot de vêtements chauds, don de l'Amicale.

Pour agrémenter cette distribution, une fête enfantine sera donnée, sous la direction du personnel enseignant.

Tous les amicalistes sont instamment priés d'assister à cette fête qui doit faire la joie et le bonheur des enfants.

— Une soirée enfantine aura lieu à 15 heures, à l'école communale de filles du Pont.

Les personnes qui n'auraient pas reçu de lettre, sont priées de considérer le présent avis comme une invitation.

Avis au chômeurs. — Les chômeurs de Nieppe et du Pont-de-Nieppe, sont priés d'assister à la réunion qui aura lieu jeudi 24 décembre, à 17 h. 30, au café de la Renaissance au Pont-de Nieppe.

LA GORGUE

CONSTRUCTION DE L'ECOLE DES FILLES

Il y a quelques temps nous avons annoncé la mise en adjudication des travaux de construction de l'école publique de filles. Les travaux de terrassement ont commencé il y a quelques jours.

Une chute grave. — Mlle Adrienne Desoutter, institutrice à l'école communale, retournait chez ses parents à Sercus, lorsqu'elle fit une chute qui provoqua une double fracture de la jambe. Son état nécessitera un repos de deux mois.

ESTAIRES

Le gilet de l'Algérien. — En vérifiant le colis qu'il portait sur l'épaule, un marchand ambulant « Tchouc-Tchouc » constata qu'il avait, perdu en arpentant les rues de la commune, un gilet de laine d'une valeur de 60 francs. Il retourna sur ses pas et apprit qu'un charretier de passage avait ramassé le gilet et l'avait jeté sur son chariot.

Sur la demande de l'Algérien, les gendarmes se livrèrent à une rapide enquête et établirent que la personne qui avait ramassé le gilet était un cultivateur d'Estaires, M Paul Duplouick, lequel s'empressa de remettre le gilet au marchand lorsqu'il alla le réclamer.

M. Duplouick manifesta sa bonne foi en disant qu'il avait ramassé l'objet dans le but de le remettre à la gendarmerie.

MERVILLE

La fête enfantine à l'école maternelle. —Les enfants de l'école maternelle ont donné dimanche, salle des fêtes de l'hôtel Séraphin, une grande fête enfantine au profit de l'Arbre de Noël, sous la direction de Mme Sené, directrice de l'école.

Parmi la nombreuse assistance, on remarquait MM. Emile Tal, délégué cantonal; Marcel Wanties, président de l'Amicale des A. F des écoles communales ; Egret, directeur de l'école supérieure ; Collet, directeur de l'école des garçons, et les professeurs des écoles communales.

Le programme comportait une ronde chantée, des récitations, une ronde mimée, deux saynètes et divers intermèdes

Un excellent orchestre de musiciens amateurs, sous la direction de M. Florimond Smague, exécuta les meilleurs morceaux de son répertoire.

Au cours de la séance, Mme Sené présenta les excuses de M. le Maire retenu à la mairie, par les élections consulaires et remercia les personnalités présentes ses collègues de l'enseignement et la nombreuse assistance, pour l'aide apportée à cette œuvre de l'Arbre de Noël, elle remercia également M. et Mme Lepage qui ont bien voulu prêter leur salle, les dévoués musiciens et tous ceux et celles qui ont participés à l'organisation de la fête. En terminant, elle recommanda la vente des bonbons, au profit de l'œuvre du « sou des jouets ».

Puis eut lieu une distribution de linge, de coquilles et d'oranges aux enfants.

BORRE

Soyez poli. — De passage route de Pradelles, à Borre, les gendarmes interpellèrent un nommé Tabour Eugène, 59 ans, demeurant à Borre et le prièrent de présenter ses papiers.

Au lieu de s'exécuter, l'interpellé répondit sur un ton désobligeant aux représentants de la loi. Il sera poursuivi pour outrages par paroles.

DUNKERQUE

LE CHOMAGE DANS LA RÉGION

Plusieurs usines de la région dunkerquoise se sont vu contraintes de réduire encore leur personnel et il s'en est suivi des nouvelles réductions dans les ateliers. 1.174 chômeurs ont été inscrits à la Bourse confédérée et la distribution des secours a pris de grosses proportions

La dame charitable de la rue David d'Angers, Mme Hérent, a renouvelé son geste de la semaine dernière. Elle a composé pour trente familles, une soupe bien chaude qui a été aussitôt distribuée.

Un groupe de citoyens, s'est créé à St-Pol-sur-Mer, pour obtenir la création de soupes populaires. Il s'appelle « La Solidarité Ouvrière et Sociale St-Poloise ».

La Recette Municipale de Dunkerque a payé, hier à 1.676 chômeurs, dont 944 dockers et 732 ouvriers divers, une somme de 36.632 francs.

L'AUDIENCE DU TRIBUNAL DE SIMPLE POLICE

Au cours de l'audience d'hier, présidée par M. Tellier, juge de paix, ayant pour ministère public M. Saugrain, commissaire central de police, 204 affaires de simple police ont été appelées et ont été sanctionnées par des amendes variant de 1 à 5 francs, savoir:

Infraction au Code de la route, 58; infraction à l'arrêté préfectoral, 20; à l'arrêté municipal, 2; embarras de la voie publique, 4; ivresse manifeste, 23; tapage injurieux et nocturne, 2; violences légères, 3; fermeture tardive d'un établissement, 2; infraction à la loi sur les étrangers, 6; colportage en ville sans autorisation, 10; avoir loué en garni sans autorisation, 1; défaut de registre de logeurs, 1; défaut d'affichage du prix de la viande, 1; défaut d'affichage du prix des boissons, 1; colombier non fermé, 1; infraction au règlement de voirie, 1; défaut de balayage d'un fil d'eau, 3; détérioration d'un chemin public, 1; jet de corps durs, 4; spectacle dans un lieu public sans autorisation, 1; défaut de récépissé de déclaration de marchand ambulant, 1; mauvais traitements à un animal domestique, 1; infraction à la police des mœurs, 52.

A cette audience comme aux précédentes, les 52 infractions à la police des mœurs ont donné lieu à des amendes variant de 3 fr. à 3 jours de prison. Ont plaidé: Mes Valentin, Parmentier, Morel, Dubuisson fils.

Avoué: Me Bacrot.

ON VA INTERNER L'INCENDIAIRE DE CRAYWICK

L'ouvrier agricole Bassimont, l'incendiaire de Craywick sera interné à Armentières. Ainsi vient d'en décider un arrêté de M. le Préfet du Nord.

L'ODIEUX PERSONNAGE DE CAPELLE-LA-GRANDE PASSE DES AVEUX

On sait que le docker Georges Geeraert a fait subir le 9 décembre dernier d'odieuses violences à la jeune Julie B... âgée de 15 ans.

L'agresseur entendu hier par le juge d'instruction M. Pecard a passé des aveux complets.

Il passera donc en Cour d'assises.

MENUS FAITS

Les arrestations. — La gendarmerie de St-Pol-sur-Mer a mis en état d'arrestation, pour défaut de carnet anthropométrique, le nommé Nacira Petro, marchand de tissus, sujet italien. L'étranger a été déféré au Parquet. — Il sera poursuivi également pour défaut de vaccination antivariolique.

Les extraits de jugement. — Le nommé Henri Herbaut, né à Douai, a été arrêté hier, à Dunkerque, en vertu d'un extrait de jugement le condamnant à deux mois de prison, pour abus de confiance. L'opposition était non recevable. — Herbaut a été immédiatement écroué.

ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE

LE COIN DES CONTRAVENTIONS

A DUNKERQUE, la gendarmerie exerçant sa police de route, a verbalisé Saint-Maxin Georges, 36 ans, pour défaut d'éclairage à l'arrière de sa motocyclette ; Fugaier Claudius, 40 ans, représentant de commerce, pour dépassement sur un pont ; Derue Ovide, 56 ans charretier, pour défaut de feu rouge ; Royon Mathieu, 45 ans, chauffeur d'automobile, pour défaut d'éclairage à sa voiture.

A HONDSCHOOTE, l'ouvrier agricole Jérôme Vermieuve, et Georges Verpoorter, chauffeur d'auto, sont poursuivis pour défaut d'éclairage à leur chariot.

A SAINT-POL-SUR-MER, on relève un délit de chasse à la charge du journalier Albert Gellès, domicilié à Petite-Synthe. Ce personnage capturait de petits oiseaux à l'aide de cages.

A GRAVELINES, le journalier Constant Muillot, 32 ans, domicilié aux Kemps, à Loon-Plage, a péché à l'aide d'engins prohibés. Ces derniers ont été saisis et Milliot sera poursuivi pour délit de pêche. — Il en sera de même pour Albert Bertheloot, de Fort-Mardyck.

A WATTEN, la dame Paul Devinck, née Zoé Schaht, 52 ans, cultivatrice, encaisse le procès pour voiture hippomobile sans feu rouge.

A WORMHOUDT, les infractions suivantes sont relevées : Daniel Vandenkerkove, 22 ans, charretier, pour voiture non éclairée à l'arrière. — Deraedt Aniet, 26 ans, teilleur de lin, pour permis irrégulier de conduire.

A BOURBOURG, les gendarmes sévissent contre Adrien Lemaire, cabaretier, Michiel Aiphonsine, débitante, pour avoir joué de la musique après l'heure ; contre Anicet Basseman, ébéniste ; Cousin Marcel, journalier, et Robitaille André, cultivateur, pour tapage nocturne.

A ROSENDAEL, des contraventions sont relevées à la charge de Loones Jérôme, pour phares aveuglants ; Vermeulin Marcel, 25 ans, pour chariot dépourvu de lanterne.

MALO-LES-BAINS

LA FIN NAVRANTE D'UNE NEURASTHENIQUE

Ayant quitté Paris voici quelques jours pour venir habiter avec son gendre et sa fille, domiciliés rue Gambetta à Malo-les-Bains, Mme Alice F..., âgée de 47 ans, qui avait obtenu le divorce, était arrivée avec les plus noires idées. Aux siens, son état de santé donnait de vives inquiétudes et c'est justement pour l'observer de plus près que ses enfants lui avaient conseillé d'habiter chez eux

On a trouvé hier matin Mme Alice F... pendue à son lit dans sa chambre Elle s'était donné la mort avec son bas qu'elle avait tordu en corde

M. Dumat, commissaire de police a procédé aux constatations.

A LA JUPE ÉLÉGANTE

22, rue du Maréchal-Foch (ANCIENNE RUE NEUVE), 22 (près de la Grand'Place, derrière la Mairie) ROUBAIX

ROBES COSTUMES · MANTEAUX

Immense choix de ROBES de CÉRÉMONIE et ROBES DE MARIÉE

Nouveaux Modèles chaque semaine dans tous les rayons

WORMHOUDT

Cycliste contre auto. — Près de la ferme Joseph Bourrez, route de Cassel, un cycliste Pierre Schés, de Ledringhem, était en bicyclette sur la route Il n'avait sans doute pas entendu une auto arriver car il ne se dérangea pas L'auto freina, manqua de culbuter sur un arbre et fort heureusement le cycliste n'eut rien mais son vélo d'emprunt était dans un piteux état.

Les gendarmes arrivèrent et le cycliste a été conduit à la gendarmerie.

ARRONDISSEMENT DE DOUAI

FÉCHAIN

L'INCENDIE DE 2 MEULES DE BLE

Un incendie dont on ignore les causes a détruit, vers cinq heures du matin, deux meules de blé situées rue de Wasnes, au Bac, à la sortie du village.

L'une, contenant 10.000 bottes de blé non battu et d'une valeur de 20.000 fr., appartenait à M. Victor Delille, 69 ans, cultivateur, rue de Wasnes; l'autre, contenant 5.000 bottes et d'une valeur de 12.000 fr., était la propriété de M. J.-B. Debaille, 56 ans, cultivateur, rue de la Brasserie.

LALLAING

On lui a pris ses meubles. — M. Wiejaczka Wladyslaw, 24 ans, ouvrier mineur, demeurant à Lallaing, cité du Moucheron, 17, s'est plaint à la gendarmerie que pendant qu'il était allé travailler, on s'était introduit dans sa maison et qu'on lui avait dérobé ses meubles, sa garde-robe, son lit, un phonographe, une table, des chaises, son feu, une glace et la plus grande partie de ses vêtements

Ayant questionné ses voisins, il apprit que sa femme, née Oczkowska Emilia, qui l'a quitté sans raison pour aller vivre chez sa mère, qui habite Masny, était venue le matin, accompagnée de l'un de ses frères et d'un pensionnaire de sa mère et que ces derniers ayant fracturé la serrure de sa porte et brisé un carreau d'une fenêtre, s'étaient introduits dans sa maison.

Ils avaient ensuite sorti tous les meubles qu'ils chargèrent sur une voiture et qu'ils transportèrent à Mazny.

M. Wiejaczka Wladyslaw a déposé une plainte pour vol de meubles et violation de domicile.

Les gendarmes procèdent à une enquête.

SOMAIN

Vol de charbon. — Un homme et une femme furent surpris tout récemment par les gendarmes en tournée, alors qu'ils étaient en train de faire une provision de boulets sur un wagon, dans les voies de triage des Mines d'Aniche. A la vue des agents de l'autorité, les délinquants prirent la fuite et se réfugièrent dans un baraquement sis au hameau de la Renaissance. Rejoints et interpellés, ils déclarèrent être les époux Cocu-Taisne, domiciliés rue E. Vaillant et avoir reçu l'autorisation d'un employé des Mines. Une enquête rapidement menée apprit aux gendarmes que le jeune Kléber, fils des époux Cocu, était chargé de la distribution en passant des seaux de boulets au-dessus de la palissade. Les délinquants seront poursuivis pour vol et recel.

VALENCIENNES

AUTO CONTRE MOTO

Mardi, vers 15 h. 45, une collision s'est produite avenue Villars, entre une automobile conduite par M. René Devenyns, ingénieur électricien, demeurant rue de Lille, à Saint-André, et une motocyclette pilotée par le garçon de café Marcel Vanschodt, qui se dirigeait vers la Pyramide. Le choc fut assez violent et le motocycliste, qui avait le maxillaire inférieur fracturé et qui portait des blessures au poignet gauche et sur les diverses parties du corps fut examiné par M. le docteur Biérent qui le fit admettre à l'Hôtel-Dieu.

La police s'est rendue sur les lieux pour procéder aux constatations d'usage et établir les responsabilités.

UN RÉCIDIVISTE

Le sieur Jules Goubet, 47 ans, terrassier, 72, rue de Paris, a été rencontré par les agents et était d'ivresse. Conduit au poste, il fut, après interrogatoire, mis à la disposition du Parquet et écroué sous l'inculpation d'ivresse en récidive correctionnelle.

LE COIN DES CONTRAVENTIONS

Au cours de la journée d'hier, des procès verbaux ont été dressés par les agents de la police municipale contre O. D., à Préseau ; M., J..., à Avesnes-les-Aubert ; au propriétaire de la voiture 1114 M. B-2 pour stationnement irrégulier de leur véhicule sur la voie publique ; contre J., F..., rue Védière, pour violences légères.

ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES

DENAIN

UN COMPAGNON INDÉLICAT

Le sieur Lecomte Paul, manœuvre, partageait une chambre chez le cabaretier Desmet Cyrille, rue de Bouchain, à Denain, avec Calcoen Désiré, manœuvre. En se couchant samedi soir, Calcoen avait placé sous son oreiller un portefeuille contenant quatre billets de 100 fr. Vers 23 h., il s'absenta pendant quelques minutes et se recoucha. Son compagnon paraissait profondément endormi. Le lendemain matin Lecomte avait disparu. Inutile de dire que Calcoen retrouva le portefeuille vidé de son contenu. Au commissariat de police, il déposa une plainte contre Lecomte qui, grâce aux diligentes recherches effectuées par les gardes champêtres d'Hélesmes, fut retrouvé chez son fils. L'indélicat compagnon était porteur d'une somme de 340 fr. en billets dont trois de 100 fr, et d'environ 80 fr. de menue monnaie.

Interrogé au commissariat de police de Denain sur la provenance des billets de banque il donna une explication... imprévue pour le moins : « Je n'ai pas volé, j'ignorais que j'avais cet argent sur moi. Je soupçonne Calcoen de l'avoir mis dans mes poches. Cet homme a tellement de désordre ! ». Quant à la menue monnaie qui fut retrouvée sur lui, il a reconnu l'avoir mendiée.

Lecomte a été maintenu en état d'arrestation et mis à la disposition de M. le procureur de la République.

Arrestation. — La gendarmerie de Denain a arrêté et conduit à la maison d'arrêt le sieur Dubrulle Edouard, demeurant à Haulchin, rue de la Pyramide. Condamné par le tribunal correctionnel de Valenciennes a payé la somme de 803 fr. 50 montant d'une amende et des frais d'une condamnation pour coups et blessures Dubrulle ne s'était pas exécuté.

Victime du froid. — M. Gillot Charlemagne, entrepreneur de peinture, âgé de 67 ans, demeurant à Denain, rue de Bouchain, s'est affaissé soudain près des hauts fourneaux à Escaudain. Il fut transporté à l'infirmerie voisine, mais il avait succombé à une congestion occasionnée par le froid.

ODOMEZ

UN INCENDIE A FAIT 6.000 FRANCS DE DEGATS

Le 20 décembre, vers minuit, M. Wibaut Abel, 35 ans, demeurant rue Haute-Ville, fut réveillé par des bruits insolites provenant du rez-de-chaussée et constata qu'une épaisse fumee envahissait sa demeure ; aussitôt il se leva et constata qu'un incendie s'était déclaré chez lui. Il appela au secours et, grâce au concours de ses voisins qui lui portèrent secours, l'incendie put être maîtrisé. Les dégâts qui s'élèvent à environ 6.000 fr. sont couverts par une assurance.

AÉRIN

Les méfaits de l'ivresse. — Etant ivre, le mineur polonais Antoine Blaszczyck, 21 ans, demeurant rue d'Arras, causait du scandale, vers 21 h., à l'estaminet tenu par son compatriote Ignace Mendelski. Comme il bousculait un consommateur le débitant l'expulsa, mais il rentra de force en enfonçant la porte. Son frère Stanislas accourut, enleva sa veste et se mit à casser verre et bouteille et à culbuter le mobilier.

La gendarmerie prévenue se rendit à l'estaminet Mendelski et après enquête mit les frères Blazczyk en état d'arrestation. Ils ont été déférés au Parquet.

WALLERS

Qui a volé. — Le mineur polonais François Mirocha, 22 ans, demeurant à d'Arenberg, rue d'Anzin, à l'auberge Dziewinzynski, avait laissé dans sa chambre, dans une valise non fermée, son portefeuille contenant une somme de 900 fr. Quand il rentra après quelques heures d'absence et voulut prendre de l'argent, Mirocha constata la disparition de ses économies. Il a déposé plainte à la gendarmerie qui recherche l'auteur de ce vol.

SAINT-AMAND

Arrestation d'un vagabond. — La gendarmerie a arrêté mardi matin, le sieur Nizon Alphonse, sans profession ni domicile fixe, né à Lille, le 26 mai 1895.

Il était sans argent et a été mis en état d'arrestation.

Accidents de travail. — Lefebvre Suzanne, trieuse aux Grands Etablissements Céramiques, entorse de la colonne lombaire à droite, 15 jours ; Defametto Paul, chaineur aux Chaîneries Davaine, contusion de l'avant-bras droit et de la fesse droite, 12 jours ; Deldique Jeanne, encaisseuse à la Manufacture de Faïences N° 3, plaie contuse du médius gauche, 10 jours ; Lasserre Jules, brigadier de fours chez M. Bloch, entorse du coude et de l'épaule gauches, 12 jours ; Soiche Adrien, surveillant à l'Usine à Zinc, contusion de l'épaule gauche, 12 jours ; Deleroix Jules, parcourant de four à l'Usine à Zinc, plaie contuse de l'index droit, 15 jours ; Mustin Louis, manœuvre aux Tanneries du Nord, entorse du grand dentelé droit, 12 jours ; Bouvignie Emile, manœuvre, chez M. Crombez, déchirure musculaire grand dorsal droit, 12 jours. Cini Antoinette, magasinière chez M. Steinlen, violente contusion de la hanche droite, un mois ; Sénéchal Emile, manœuvre chez M. Crombez, contusion genou et hanche gauches, 12 j.

CONDÉ-SUR-L'ESCAUT

Accidents du travail à la Fosse Ledoux. — MM. Payen Raphaël, raucheur, a été blessé à l'épaule et à la main droite, 12 jours. — Pichard Adelson, manœuvre, a laissé tomber un rail sur son pied, 12 à 15 jours. — Clay Albert, raucheur, s'est blessé au pied gauche en tombant, 20 jours. — Kapusta Joseph, herscheur, a été atteint au dos par une gaillette, 12 jours.

FRESNES

Infraction au code de la route. — Potelle Eugène, 25 ans, verrier, demeurant à Fresnes, roulait route nationale à Fresnes sur une moto dépourvue de feu rouge à l'arrière; rencontré par les gendarmes, il a été gratifié d'un procès-verbal.

VIEUX-CONDÉ

Accident de Roulage — Hier vers 13 h. 30 M. Gustin Al